

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle de Lanobre, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX (Lanobre), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Jean Philippe SERRE, Catherine BARRIER (Saignes), Alain COUDERT (Saint-Pierre), Joëlle NOEL (Trémouille), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Clotilde JUILLARD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT (Ydes)

Ont donné pouvoir : Daniel CHEVALEYRE (Champs-sur-Tarentaine-Marchal) à Martine MONCOURIER (Champs-sur-Tarentaine-Marchal), Fabrice MEUNIER (Vebret) à Stéphane BRIANT (Antignac), Arnaud MOREAU (Vebret) à Christophe MORANGE (Madic), Bertrand FORESTIER (Sauvat) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Johan GRANDSEIGNE (Lanobre) à Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Marie Ange FLEURET BRANDAO (Ydes) à Clotilde JUILLARD (Ydes), René BERGEAUD (Ydes) à Alain DELAGE (Ydes)

Secrétaire de séance : Pascal LORENZO

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24 / Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 20 septembre 2024

20240926030DE

RECONDUCTION DU FESTIVAL C'MOUVOIR EN 2025

Suite au bilan très positif de l'édition 2024, avec une bonne fréquentation et des retours publics élogieux, les élus de la commission culture et patrimoine souhaitent reconduire le festival C'mouvoir en 2025, les 4-5-6 juillet. La 11^{ème} édition du festival proposera une programmation étoffée et adaptée au territoire concerts, lectures de poésie, conférence, spectacle de rue, installation jeux, ateliers, marché d'artisanat...

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'édition du festival C'Mouvoir en 2025 et d'autoriser le Président

- à signer la convention de partenariat avec l'association l'Oasis d'à côté, la commune de Champs sur Tarentaine/Marchal, le GRAMAC.
- à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés.
- à mandater l'ensemble des factures relatives au projet.
- à déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental du Cantal, de la CAF et des Fonds Européens Leader.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 31 voix POUR, :

- Valide l'édition du festival C'Mouvoir en 2025
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association l'Oasis d'à côté, la commune de Champs sur Tarentaine/Marchal, le GRAMAC.
- Autorise Monsieur le Président à signer les contrats, conventions avec l'ensemble des partenaires et artistes concernés.
- Autorise Monsieur le Président à mandater l'ensemble des factures relatives au projet.
- Autorise Monsieur le Président à déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Conseil Départemental du Cantal, de la CAF et des Fonds Européens Leader.

- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 26 septembre 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le

Affichée ou notifiée le

Document certifié conforme



Le Président **Marc MAISONNEUVE**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024
Date de réception de l'AR: 07/10/2024

15-241501055-20240926030DE-DE

A G E D I